DISPOSITIF DE FORMATION "MODE D'EMPLOI"

DURÉE : 2 JOURS

La gestion budgétaire

des établissements du secteur social et médico-social

Certificat de compétence : *"Maîtrise de la gestion budgétaire des établissements du secteur social et médico-social"*

FORMATION SUR SITE

ESPACE SENTEIN

Etudes Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l'Economie sociale

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

Le dispositif de formation “Mode d’emploi - Durée 2 jours”

Le dispositif de formation **“Gestion budgétaire”**, en deux jours, vise à doter les participants de compétences indispensables pour **appréhender la gestion budgétaire d’un établissement ou d’un service social et médico-social.**

Ce concept de formation “mode d’emploi” associe des apports de connaissances concrets et opérationnels, des mises en application et/ou un cas pratique issus du quotidien des participants.

Pour favoriser la réussite des projets des participants, une “boîte à outils” leur est remise à l’issue de la formation. De plus, ils bénéficient pendant six mois, par email, de compléments pédagogiques de leur intervenant, un atout pour répondre aux situations qu’ils rencontrent.

Pour adapter le dispositif au plus près des besoins des participants, Espace Sentein leur soumet, avant la formation, un quizz relatif aux thèmes développés pendant les deux journées. A l’issue de celles-ci, un QCM (questionnaire à choix multiple) permet à chaque participant d’évaluer son nouveau niveau de compétence et d’obtenir, le cas échéant, la certification de compétence visée.

Les objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances, méthodologies et outils pour gérer le budget d’un établissement social et médico-social.
- Accroître l’efficacité de la gestion budgétaire d’un établissement.
- Positionner la gestion budgétaire comme un outil essentiel du management stratégique d’un établissement.

Le public concerné

Les professionnels du secteur social et médico-social souhaitant améliorer leurs compétences en gestion budgétaire..

Les pré-requis

Avoir une expérience professionnelle dans le secteur social et médico-social de 6 mois et avoir occupé des fonctions en lien avec la gestion d’établissement, de service ou d’activité.

La validation

Certificat de compétence *“Maîtrise de la gestion budgétaire des établissements du secteur social et médico-social”* délivré par Espace Sentein.

Le coût pédagogique

- Montant non soumis à TVA, hors frais de déplacement, de restauration et d’hébergement des stagiaires.
- Frais de déplacement, de restauration et d’hébergement du formateur inclus.
- Groupe de 10 à 20 personnes.
- 600 € par participant pour les 10 premiers inscrits, et 300 € par participant à partir du 11ème inscrit.

Le programme la formation

EN 2 JOURS : SAVOIRS CLÉS + MISES EN APPLICATION ET/OU CAS PRATIQUE

1ÈRE JOURNÉE :

08h30 : Présentation du thème au regard des attentes des participants.

09h00 : I. Comment structurer la gestion budgétaire

- Connaître les différents budgets.
- Connaître le plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux (M.22).

10h15 : Pause et échanges entre les participants.

10h30 :
- Savoir enregistrer les opérations comptables et savoir procéder aux affectations budgétaires.

Mise en application : Affectation budgétaire.

12h00 : Déjeuner et échanges entre les participants.

13h15 : II. Comment contrôler la gestion

- Savoir concevoir et utiliser les indicateurs de dépense.
- Savoir concevoir et utiliser les indicateurs de suivi des effectifs.

15h00 : Pause et échanges entre les participants.

15h15 :
- Savoir concevoir et utiliser les indicateurs de recettes.

Mise en application : Identification des indicateurs pertinents du suivi budgétaire.

16h30 : Synthèse collective des apports de la journée.

17h30 : Fin de la première journée de formation.

2ÈME JOURNÉE :

08h30 : Rappel des principaux apports de la première journée.

09h00 : III. Comment utiliser les prévisions budgétaires pluri-annuelles

- Savoir gérer les investissements et leur financement.
- Savoir gérer la trésorerie.

10h15 : Pause et échanges entre les participants.

10h30 :
- Savoir utiliser les comptes de résultat.

Mise en application : Calcul et interprétation des ratios de gestion.

12h00 : Déjeuner et échanges entre les participants.

13h15 : IV. Cas pratique : Réalisation de tableaux de bord de suivis budgétaires

- Présentation d'une situation comptable.
- Elaboration de tableaux de bord.

14h30 : Pause et échanges entre les participants.

14h45 :
- Analyse des travaux réalisés.

15h30 : Synthèse des apports clés des 2 journées.

16h00 : Fin de la formation.

La Boîte à Outils

Les outils suivants seront remis à chaque participant :

- Le support écrit de la formation
- Le plan comptable M.22
- Des exemples d'indicateurs de suivi budgétaire
- Des exemples de tableaux de bord
- Des exemples de ratios de gestion
- Bibliographie et webographie sur la gestion budgétaire

LES THÈMES DES FORMATIONS "MODE D'EMPLOI"
DURÉE : 2 JOURS / THÈME

MANAGEMENT

- La gestion de crise
- La gestion des conflits
- Le management d'équipe
- Le management de projet
- Le management stratégique
- Le management de la contention
- La conduite du changement
- Le tutorat des nouveaux professionnels
- La conduite de réunion
- La gestion du temps

QUALITÉ

- L'amélioration continue de la qualité
- La préparation de l'évaluation externe
- Le projet d'établissement
- Le référentiel d'évaluation interne
- La performance
- L'adaptation de l'accompagnement aux attentes et aux besoins des travailleurs handicapés en ESAT
- La démarche processus

DROIT

- Le cadre juridique et réglementaire
- La bientraitance
- L'accompagnement éthique
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Le dossier de l'usager
- Le secret professionnel et le partage des informations
- Les écrits professionnels
- Le référent de l'usager, rôle et fonction
- La prévention et le signalement de la maltraitance
- Le projet personnalisé

GESTION

- Le budget prévisionnel
- La gestion budgétaire

Formations réalisées au sein de votre établissement ou en inter-établissements.

Nos conseillers en formation sont à votre disposition pour toute information complémentaire au 04 67 63 11 11.

ESPACE SENTEIN

Etudes Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l'Economie sociale

Coordination - adresse postale : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - B.P. 24414 - 34099 MONTPELLIER cedex 5

Tél. : 04 67 63 11 11 - Fax : 04 67 63 00 16 - Email : contact@espace-sentein.fr - www.espace-sentein.fr

Siège Social : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - 400, rue Louis Pasteur - 34790 GRABELS

Conception & création : Espace Sentein - Siret 331 964 411 00036 - RCS Montpellier. SARL au capital de 80 000 euros. Version 2 • 090715

ESPACE SENTEIN

Etudes Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l'Economie sociale

La gestion budgétaire des établissements du secteur social et médico-social

DEMANDE D'INSCRIPTION

■ La structure ou la personne : .....

• **Adresse :** .....

.....

..... Téléphone : ..... Etablissement ☐ public ☐ privé

Représentée par : ..... Fonction : ..... Mail :

• **Lieu de la formation :** ❑ Dans l'établissement (adresse ci-dessus) ☐ Autre adresse : .....

• **Dates de formation retenues :** ....

.....

■ Les noms, prénoms et fonctions des personnes inscrites* :

** 10 pers. mini / 20 pers. maxi*

....

....

....

....

....

....

....

....

....

■ Durée : 2 jours, soit 14 heures.

■ Montant *(hors frais de déplacement, de dîners et d'hébergement)*

600 € par participant pour les 10 premiers inscrits, et 300 € par participant à partir du 11ème inscrit. Montant non soumis à TVA.

Soit, pour ..... stagiaires : ..... x 600 € + ... x 300 € = ... €

■ Conditions générales de vente

Voir au verso ou page suivante.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après et les accepter.

Fait à : .....

Le : .....

Envoyer par mail

Imprimer

Signature et cachet

V.1 • 240215

Adresse postale : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - B.P. 24414 - 34099 MONTPELLIER cedex 5
Tél. : 04 67 63 11 11 - Fax : 04 67 63 00 16 - Email : contact@espace-sentein.fr - www.espace-sentein.fr
Siège Social : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - 400, rue Louis Pasteur - 34790 GRABELS

SARL au capital de 80 000 € - RCS Montpellier 331 964 411 - N° siret 331 964 411 00036 - APE 8559A

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA FORMATION

« La gestion budgétaire des établissements du secteur social et médico-social »

POUR LES ÉTABLISSEMENTS OU LES PROFESSIONS LIBÉRALES :

Article 1 : Convention de formation

Dès réception de votre demande d'inscription :

- Nous adressons, par mail, à chacun de nos futurs stagiaires ou à la personne chargée des relations avec les stagiaires au sein de la structure, le programme et le règlement intérieur applicable aux stagiaires.
- Nous établissons ensuite la convention de formation correspondante. Les inscriptions deviendront définitives dès le retour de cette convention paraphée et revêtue de la signature du représentant légal et du cachet de votre établissement et de la signature du stagiaire.

Article 2 : Conditions de règlement

La totalité 15 jours avant le début de la formation.

Article 3 : Annulation et arrêt en cours de formation

- Annulation : En cas d'annulation avant le début de la formation, aucune indemnité ne sera due par l'établissement.

- Arrêt en cours de formation : En cas d'interruption définitive de la formation à l'initiative du stagiaire et/ou de l'établissement, l'établissement devra verser à ESPACE SENTEIN une indemnité contractuelle correspondant au prix des journées de formation restant à effectuer jusqu'au terme de la formation.

Il est cependant convenu que, dans le cas d'une interruption pour raison majeure de santé du stagiaire (exemple : arrêt maladie > à 3 mois) ou de son départ de l'établissement, l'indemnité contractuelle susvisée sera limitée à 50 % du prix des journées de formation restant à effectuer jusqu'au terme de la formation.

Les indemnités contractuelles susvisées ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'établissement et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA..

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES FINANÇANT, À TITRE INDIVIDUEL ET À LEURS FRAIS, TOUT OU PARTIE DE LEUR FORMATION :

Article 4 : Contrat de formation

Dès réception de votre demande d'inscription :

- Nous vous adressons, par mail, le programme et le règlement intérieur applicable aux stagiaires.
- Nous établissons ensuite le contrat de formation professionnelle correspondant. Vous ne devez pas joindre de règlement à votre demande d'inscription.

Article 5 : Conditions de règlement

Après réception de votre contrat de formation professionnelle paraphé et signé par vos soins et après l'expiration du délai de rétractation de 10 jours, vous aurez à nous verser sur présentation de factures :

- 30% de prix de la formation au début de la formation
- Et le solde échelonné sur la durée de la formation.

Ces conditions sont susceptibles d'être aménagées.

Article 6 : Annulation et arrêt en cours de formation

Annulation : En cas d'annulation avant le début de la formation, aucune indemnité ne sera due par le stagiaire.

Arrêt en cours de formation : En cas d'interruption définitive de la formation à l'initiative du stagiaire, le contrat est résilié. Seules les heures réellement suivies sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat et le stagiaire versera à ESPACE SENTEIN une indemnité contractuelle correspondant au prix des journées de formation restant à effectuer jusqu'au terme de la formation.

Il est cependant convenu que, dans le cas d'une interruption pour raison majeure de santé du stagiaire (exemple : arrêt maladie > à 3 mois), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.